

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 janvier 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2008-59-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-60-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-61-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 JANVIER 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 janvier 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-62-DEC DEMISSION / LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.

ATTENDU QU'en date du 27 janvier dernier, M. Louis-M. Côté adressait une lettre à M. Denis Levesque, directeur général, concernant sa démission à titre de président de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU QUE M. Louis-M. Côté est président de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. depuis sa fondation ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prend acte de la démission et adresse, au nom du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, ses remerciements à M. Louis-M. Côté pour son dévouement et son implication exemplaire à l'égard des Complexes Sportifs Terrebonne inc.

**CE-2008-63-DEC NOMINATION / COMITÉ CONCERNANT LA
REVITALISATION DES ARTÈRES
COMMERCIALES**

Il est unanimement résolu que ce point soit reporté à une prochaine réunion du Comité exécutif.

CE-2008-64-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine du 27 septembre 2007.
-

**CE-2008-65-DEC RECOMMANDATIONS / COMMISSION DE LA
GESTION ET DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
PATRIMOINE**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro GES-2007-09-27/1 adoptée le 27 septembre 2007 par la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, ladite Commission recommande au Comité exécutif de prévoir des mécanismes pour exiger que les organismes disposent d'un système de récupération des matières recyclables et aussi d'exiger exclusivement des contenants de matières recyclables lors de rassemblements publics ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro GES-2007-09-27/2 adoptée le 27 septembre 2007 par la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, ladite Commission recommande au Comité exécutif de mandater le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire d'analyser, au cours de l'année 2008, la mise en place d'un éco-centre à Terrebonne ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro GES-2007-09-27/3 adoptée le 27 septembre 2007 par la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, ladite Commission recommande au Comité exécutif la création d'un comité de travail avec la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine d'étudier différentes actions qui contribueront à l'atteinte des objectifs ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro GES-2007-09-27/4 adoptée le 27 septembre 2007 par la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, ladite Commission recommande au Comité exécutif de commander une étude visant à mettre sur pied un programme volontaire de compostage des matières organiques en offrant des composteurs domestiques et une formation aux citoyens intéressés ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro GES-2007-09-27/5 adoptée le 27 septembre 2007 par la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, ladite Commission recommande au Comité exécutif de commander une étude visant à mettre sur pied un programme de réduction d'eau potable par la récupération de l'eau de pluie ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte des recommandations mentionnées ci-dessus.

CE-2008-66-DEC AVIS DE DÉCONTAMINATION / PARC DES VIGNES (RUES DES VIGNES ET DU BROUILLY) / SECTEUR TERREBONNE / LOTS : 3 315 997, 3 315 998, 3 315 999, 3 316 000, 3 316 001, 3 316 002, 3 316 007, 3 316 008 ET 3 316 009 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'un avis de contamination sur les lots 3 315 997, 3 315 998, 3 315 999, 3 316 000, 3 316 001, 3 316 002, 3 316 007, 3 316 008 et 3 316 009 du cadastre du Québec a été publié le 12 juillet 2007 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14 441 448, et ce, conformément à la résolution du Comité exécutif adoptée le 30 mai 2007 sous le numéro CE-2007-541-DEC ;

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation environnementale des sols ont été dûment effectués sur le parc;

ATTENDU QU'un résumé de la caractérisation environnementale des sols, suite aux travaux de réhabilitation environnementale, a été produit par la firme Qualitas Géoconseil inc.;

ATTENDU QU'avis de restriction d'usage et de décontamination doit être inscrit au bureau de la publicité des droits en vertu des articles 31.47 et 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que soit produit et publié un avis de décontamination et de restriction d'usage sur les lots 3 315 997, 3 315 998, 3 315 999, 3 316 000, 3 316 001, 3 316 002, 3 316 007, 3 316 008 et 3 316 009, tel que mentionné au résumé de l'étude de caractérisation.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avis de restriction et de décontamination et de mandater Me Pierre Dagenais, notaire, pour la préparation de l'avis et de tout document afférent.

CE-2008-67-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité de 40 000\$ pour le paiement des honoraires professionnels (02-140-00-412) pour 2007;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un transfert budgétaire à même le poste taxes foncières générales (01-111-00-001);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 40 000\$ du poste taxes foncières générales (01-111-00-001) au poste honoraires professionnels (02-140-00-412).

**CE-2008-68-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 631 830,33\$ préparée le 24 janvier 2008 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 797 639,22\$ préparée le 24 janvier 2008.

**CE-2008-69-REC RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT DE
RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil que soient et sont affectés au remboursement de l'emprunt les soldes disponibles des règlements suivants :

Secteur Terrebonne

| Règlement | Solde disponible |
|------------------|-------------------------|
| 2375 | 336,74\$ |

Secteur La Plaine

| Règlements | Solde disponible |
|-------------------|-------------------------|
| 614 | 1 888,13\$ |
| 628 | 1 456,40\$ |
| 634 | 5 186,10\$ |

Secteur Lachenaie

| Règlements | Solde disponible |
|-------------------|-------------------------|
| 930 | 7 214,08\$ |
| 931 | 2 373,65\$ |
| 932 | 7 757,62\$ |
| 933 | 2 079,50\$ |
| 934 | 834,41\$ |
| 935 | 1 878,83\$ |
| 941 | 28 229,51\$ |

Que soient et sont affectés au fonds d'administration général les soldes disponibles des règlements suivants :

Secteur Lachenaie

| Règlements | Solde disponible |
|-------------------|-------------------------|
| 879 | 227,75\$ |
| 20 | 816,51\$ |

Secteur La Plaine

| Règlement | Solde disponible |
|------------------|-------------------------|
| 518 | 555,87\$ |

**CE-2008-70-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU
BORDEREAU DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET
PLUVIAL ET DE FONDATION DE RUE SUR
LES RUES PAUL-ÉMILE, DES MÉANDRES ET
FLORENT**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 273-05-2007 acceptant la soumission de la compagnie Les Excavations Roc-Sol ltée pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur les rues Paul-Émile, « A » et Florent, pour un montant de 713 831,80\$;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté un certificat de paiement numéro 3 avec des excédents totalisant une somme de 58 282,42\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 3 émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 58 282,42\$ (taxes en sus) à la compagnie Les Excavations Roc-Sol ltée, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 336. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0019 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-71-DEC DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT /
AJUSTEMENT DE LA GRILLE DE RUE /
PROJET DOMICILIAIRE HAVRE DU LAC**

ATTENDU la demande visant le projet domiciliaire Havre du Lac pour desservir quarante (40) nouveaux terrains ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte la grille de rues, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, présentée par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposée sous le numéro 2186 de ses minutes, permettant ainsi de créer quarante (40) nouveaux terrains, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'un aménagement paysager imposant soit réalisé à l'entrée de la rue donnant sur l'avenue du Lac (rue des Callas) ;
 - que le lot identifié numéro 41 soit agrandi afin de s'intégrer à l'environnement des lots donnant sur l'avenue du Lac et d'atteindre idéalement la norme requise du 1500 m.c. sous réserve d'une justification d'intégration par l'entremise d'une dérogation mineure ;
 - que cette dernière phase soit dédiée exclusivement à des résidences unifamiliales isolées ;
 - qu'un aménagement spécifique soit établi à l'intersection de l'avenue du Lac et l'entrée du projet pour assurer une circulation sécuritaire.
-

**CE-2008-72-DEC UTILISATION AUTRE QUE RÉSIDEN
ET NUISANCES / 2580, RUE JOHANNE / LOT
2 919 066 / ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION CE-2007-1101-DEC**

ATTENDU QUE le 21 juin 2007, la Direction de l'aménagement du territoire recevait une plainte concernant la présence de nuisances et de véhicules lourds au 2580, rue Johanne (lot 2 919 066) ;

ATTENDU QUE lors d'une inspection effectuée le 5 juillet 2007 plusieurs éléments non conformes au règlement de zonage numéro 1001 ont été constatés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif constate la présence d'une nuisance et mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour rédiger et transmettre une mise en demeure afin que cesse tout usage autre que résidentiel et que le propriétaire se conforme au règlement de zonage en cessant l'entreposage extérieur, et ce, pour le 2580, rue Johanne (lot 2 919 066) dans les 15 jours de sa transmission.

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés soit mandatée, si nécessaire, pour poursuivre le dossier en Cour supérieure, et ce, en vertu du règlement de zonage 1001 pour l'usage et l'entreposage ainsi que des travaux effectués dans la rive sans autorisation.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-1101-DEC soit et est abrogée.

**CE-2008-73-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /
EXPÉDITION LAVAL-LAURENTIDES INC.**

ATTENDU QU'un acte de vente par l'ancienne Ville de Terrebonne à Expédition Laval-Laurentides inc. est intervenu le 29 octobre 1999 devant Me Serge Cadieux, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 214 229 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par Expédition Laval-Laurentides inc., tel que mentionné à l'acte préparé par Me Manon Deschênes, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2008-74-REC SUBVENTIONS DIRECTES AUX ORGANISMES
/ BUDGET 2008**

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

| Organismes | \$ |
|---|-------------------------------------|
| Comité d'aide aux Lachenois Salaire de la directrice générale | 30 000 1 versement |
| Comité d'aide aux Plainois soutien aux opérations | 10 000 1 versement |
| Maison des Jeunes Terrebonne 2003 inc. soutien aux opérations | 132 550 mensuel 12 versements |
| Lachenaie Action Jeunesse soutien aux opérations | 10 000 1 versement |
| Chevalier de Colomb de Lachenaie festival de pêche | 1 600 1 versement |
| Comités de quartiers Georges VI fête de quartier (3 700\$) et soutien aux opérations (1 300\$) | 5 000 1 versement |
| Chevalier de Colomb de La Plaine fête Nationale | 26 000 2 versements |
| Club Optimiste Lachenaie fête Nationale | 26 000 2 versements |
| Gala du Griffon d'or soutien aux opérations | 20 000 1 versement |
| Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA soutien aux opérations | 15 000 1 versement |
| Comité d'aide aux Lachenois Local Grande Allée | 32 184 12 versements |
| Chevalier de Colomb de Terrebonne Subvention prêt du local | 13 500 1 versement |

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0022 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-75-DEC DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL AU
PAVILLON ANDRÉ-GUÉRARD PAR L'ÉCOLE
MARIE-SOLEIL-TOUGAS**

ATTENDU la demande de l'école Marie-Soleil-Tougas afin de pouvoir utiliser sur une base régulière le local 203C du Pavillon André-Guérard pour le dîner des élèves (de 11h à 13h) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise ce dernier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Terrebonne pour l'utilisation du local 203C du Pavillon André-Guérard afin de permettre le dîner de certains élèves.

**CE-2008-76-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT
DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE ET DU
SYSTÈME D'INFORMATION AUX CITOYENS
ET PROFESSIONNELS (IMMONET) / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Bell Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels et progiciels (taxation et Immonet) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, le tout pour un montant n'excédant pas 47 310,04\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0020 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels* à intervenir avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.

**CE-2008-77-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT
DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE COMPTABILITÉ / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Bell Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, le tout pour un montant n'excédant pas 53 201,49\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0021 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels* à intervenir avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.

CE-2008-78-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire